



Conseil québécois
du commerce de détail

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Plan économique du Québec 2016 :
Enfin un pas dans la bonne direction pour le commerce de détail

Québec, le 17 mars 2016 – Le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) accueille favorablement le *Plan économique du Québec 2016-2017*, puisque plusieurs des mesures incluses dans le Budget permettront à ce secteur névralgique de l'économie, qui emploie plus de 480 000 Québécois, de prospérer. Le CQCD salue également le dépôt d'un budget équilibré.

Le CQCD se réjouit particulièrement de l'annonce portant sur la création d'une Stratégie numérique, qui aidera entre autres plus de 3 000 PME à s'approprier les technologies leur permettant de rivaliser avec la concurrence provenant des marchés canadien et international.

Selon M. Léopold Turgeon, président-directeur général du CQCD, « *ce budget est une bonne nouvelle pour les détaillants au Québec. Non seulement on y retrouve des mesures qui favorisent la création d'emplois bien rémunérés, on constate aussi que le gouvernement considère enfin le commerce de détail comme faisant partie intégrante dans l'économie du Québec.* »

Faits saillants du Plan économique du Québec 2016-2017 :

162 millions de dollars sur cinq ans pour l'adoption d'une Stratégie numérique

Élément majeur du *Plan économique du Québec 2016-2017*, la Stratégie numérique contient une enveloppe de 162 millions \$ sur cinq ans. Parmi ces mesures, trois d'entre elles sont particulièrement susceptibles de favoriser l'essor d'un nombre important de détaillants dans l'univers numérique, soit en :

- accélérant l'adoption du commerce électronique par des détaillants et des entreprises du commerce de gros;
- favorisant l'acquisition et la diffusion des compétences numériques via la tenue de forum de collaboration entre les différents acteurs de l'écosystème numérique;
- bonifiant le crédit d'impôt relatif à l'intégration des technologies de l'information dans les PME québécoises de deux façons, soit : A) en incluant pour la première fois le commerce de détail et de gros, et B) en relevant le plafond du nombre d'entreprises admissibles à ce crédit;
 - les PME ayant un capital versé consolidé inférieur à 50 millions de dollars pourront ainsi être admissibles au crédit d'impôt, au lieu de la limite de taille actuelle de 20 millions de dollars.

Le CQCD est très satisfait de ces diverses mesures qui, lorsqu'elles seront mises en application, contribueront à la croissance de l'économie aux quatre coins du Québec.

Un soutien au passage vers l'Industrie 4.0
<p>À la suite des appels de projets, des services-conseils d'équipes multidisciplinaires spécialisées dans le numérique pourront aider des entreprises à réaliser un diagnostic et une planification stratégique, pour assurer une intégration optimale des technologies numériques, notamment des solutions de commerce électronique, dans leur processus d'affaires.</p> <p>Un soutien accru sera accordé aux PME pour l'acquisition de technologies numériques qui auront sur elles un effet concret¹. De tels outils informatiques permettent d'optimiser la gestion des données, la production, la gestion du transport, la chaîne d'approvisionnement et les relations avec les clients.</p> <p>Ces outils permettront d'accompagner et de soutenir financièrement environ 3 000 entreprises dans un virage numérique, notamment vers l'Industrie 4.0.</p> <p>Industrie 4.0</p> <p>L'Industrie 4.0 désigne la quatrième révolution industrielle qui voit les technologies numériques s'intégrer au cœur des processus industriels. Ces nouvelles usines intelligentes sont caractérisées par une communication continue et instantanée entre les différents outils et postes de travail intégrés dans les chaînes de production et d'approvisionnement.</p> <p>L'Internet des objets est un élément clé de l'Industrie 4.0, mais celle-ci doit également s'appuyer sur l'intégration étroite des sources d'information, telles que les progiciels de gestion intégrés, de gestion de la relation client et de gestion de la chaîne logistique.</p>

¹ Voir la section 7.2 portant sur la bonification du crédit d'impôt relatif à l'intégration des technologies de l'information dans les PME.

**Source : Plan économique du Québec 2016-2017, page 205.*

Des avantages concrets pour les PME des secteurs du commerce de gros et de détail
<p>Grâce à la bonification du crédit d'impôt relatif à l'intégration des technologies de l'information dans les PME, les entreprises des secteurs du commerce de gros et de détail pourront profiter d'une aide financière de 20 % sur l'acquisition de progiciels de gestion, pour un montant pouvant atteindre 50 000 \$.</p> <p>Pour un détaillant qui réalise ses ventes en magasin et en ligne, en plus de concevoir et de produire ses biens, l'utilisation d'un progiciel de gestion permet d'améliorer de façon importante les processus opérationnels de l'entreprise. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'intégration de solutions de commerce électronique génère une meilleure visibilité en plus de nombreux avantages sur le plan de l'optimisation de la chaîne de production et de la relation avec les clients;- la gestion intégrée auprès des fournisseurs permet de déterminer la quantité et la disponibilité des différents produits;- la gestion des commandes des clients permet notamment de déterminer l'emplacement des services de livraison à utiliser pour optimiser les délais et d'assurer le suivi des articles en temps réel.

**Source : Plan économique du Québec 2016-2017, page 211.*

Pas de hausse de la taxe de vente du Québec

Le Gouvernement du Québec a considéré, avec raison, qu'une troisième hausse de la TVQ en cinq ans – tel que recommandé dans le Rapport sur la fiscalité québécoise – aurait été néfaste pour les consommateurs, les détaillants et le gouvernement. Le CQCD se félicite que les efforts déployés avec ses partenaires pour faire comprendre au gouvernement que la croissance de l'économie ne passe pas par une augmentation de la taxe à la consommation aient porté fruit.

Éléments absents du Plan économique du Québec 2016-2017 :

Commerce en ligne transfrontalier

Les achats en ligne effectués à l'extérieur du Canada sont responsables d'une importante érosion fiscale. Le CQCD s'explique mal que le gouvernement québécois n'ait pas cherché à récupérer un important manque à gagner – 177 millions \$ selon les nouveaux chiffres dévoilés par Revenu Québec – en lien avec le commerce en ligne transfrontalier. S'assurer que les détaillants opérant au Québec puissent profiter d'un environnement concurrentiel uniforme devrait être une priorité pour le gouvernement. Le CQCD continuera à faire valoir l'importance de récupérer cette somme, et de faire en sorte que les détaillants au Québec puissent se battre à armes égales avec leurs concurrents d'ici et d'ailleurs.

Relève entrepreneuriale familiale

Le CQCD dénonce qu'encore une fois, les mesures mises de l'avant pour favoriser le transfert d'entreprises familiales ne soient réservées qu'aux seuls secteurs primaire et manufacturier, excluant de ce fait tous les autres secteurs économiques, dont le commerce de détail, qui en ont pourtant bien besoin.

Allègement réglementaire pour les détaillants

Les propositions pour l'amélioration de la performance et de l'efficacité de Revenu Québec semblent positives, mais il reste à voir comment elles seront mises de l'avant. Le CQCD continuera de faire pression auprès du gouvernement afin de réduire le fardeau réglementaire des détaillants.

Impact minime de la réduction de la taxe sur la masse salariale d'ici 2021

Les réductions annoncées concernant la cotisation au Fonds des services de santé (FSS) sont insuffisantes, puisqu'elles sont faiblement étalées jusqu'en 2021, passant de 2,70 % à 2,0 % au cours de cette période. Au net, cela ne représentera qu'une économie totale de 14,7 millions \$ pour l'ensemble des secteurs des services et de la construction en 2016-2017.

À propos du Conseil québécois du commerce de détail

Le CQCD est une association regroupant la grande majorité des entreprises du commerce de détail et de la distribution au Québec, ce qui en fait un interlocuteur incontournable. Dans les dossiers tels la TVQ, le virage numérique, le commerce en ligne transfrontalier et tous les autres, le CQCD se positionne en « mode solution » afin de contribuer aux réflexions, aux stratégies et aux décisions des gouvernements.

-30-

Source :	Conseil québécois du commerce de détail
Renseignements et entrevues :	Youssef Amane, Conseiller principal DIRECTION Communications stratégiques yamane@direction.qc.ca (438) 832-1221

L'économiste Pierre-Emmanuel Paradis est aussi disponible pour commenter, au nom du CQCD. M. Amane peut vous mettre en contact.